



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 18 août 2022 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Christine Bleau | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 18 AOÛT 2022

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2022
3. Loisirs
 - a) Rapport de la Directrice du service des loisirs
 - b) Embauche camp de jour : Accompagnateur et aide-moniteur
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Démission de l'employé 06-0907
 - c) Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur : Demande offre de service complète en vue d'une délégation du service de Sécurité incendies
5. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Demande d'autorisation de passage: Défi JE BOUGE
6. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Inspection des conduites d'égout sanitaire – Diagnostic préliminaire avec caméra à téléobjectif
 - c) Achat arbres
 - d) Mise à niveau de l'usine d'épuration : Octroi de contrat
 - e) Mise à niveau de l'usine d'épuration : Offre de service surveillance
 - f) Programme d'aide à la voirie locale volet soutien : Demande d'aide financière au programme PAVL Volet Soutien pour les rues Poupart, Saint-Martin et Saint-Henri
 - g) Assistance pour demande d'aide financière et préparation des plans et devis pour la réfection des rues Poupart, Saint-Martin et Saint-Henri : Mandat Tetrattech
7. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois d'août 2022
 - b) Comptes payés durant le mois de juillet 2022



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

8. Comptes à payer (Factures)
 - a) Mise à niveau de l'usine d'épuration : Règlement d'emprunt #445
 - b) Excavation R. Fortier & Fils inc.
 - c) Les Jeux 1000 Pattes inc.
 - d) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440
9. Bacs de récupération : Remplacement des couvercles
10. Politique de reconnaissance des employés municipaux
11. Autorisation destruction de documents
12. Fête des récoltes 2022 : Utilisation terrains municipaux
13. Varia
14. Public: Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2022-08-216 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2022-08-216 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2022-08-217 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2022

Résolution #2022-08-217 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2022

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2022.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport de la Directrice du service des loisirs

Rapport de la Directrice du service des loisirs

Madame Sylvie Bergeron fait son rapport pour le mois d'août 2022.

Embauche camp de jour : Accompagna- teur et aide- moniteur

Embauche camp de jour : Accompagnateur et aide-moniteur

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement 421 déléguant à certains fonctionnaires ou employés de la Municipalité de Napierville le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'embaucher des employés au nom de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cet article prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la Directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE le départ de deux employés de camp de jour et que le ratio d'enfants exige un remplacement de ces employés;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale de la Municipalité de Napierville a procédé à l'embauche de deux employés soit un d'accompagnateur et un d'aide-moniteur pour le camp de jour pour la saison estivale 2022;

QUE la Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au Conseil municipal la liste des deux employés embauchés pour la saison estivale 2022 pour le service des loisirs, en date du 18 août 2022.

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

2022-08-218 Service de Sécurité incendies : Démission de l'employé 06-0907

2022-08-219 Service de Sécurité incendies : Municipalité de Saint-Jacques- le-Mineur : Demande offre de service complète en vue d'une délégation du service de Sécurité incendies

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Daniel Deneault Directeur adjoint fait la lecture du rapport du Directeur du service de Sécurité incendies pour le mois d'août 2022.

Résolution #2022-08-218 : Service de Sécurité incendies : Démission de l'employé 06-0907

CONSIDÉRANT QUE l'employé 06-0907 a remis sa lettre de démission en date du 07 août 2022 et que ce dernier quitte ses fonctions le 08 août 2022.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la démission de l'employé 06-0907 au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien.

Il est également résolu que le Conseil municipal remercie l'employé 06-0907 au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2022-08-219 : Service de Sécurité incendies : Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur : Demande offre de service complète en vue d'une délégation du service de Sécurité incendies

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a demandé à la Municipalité de Napierville en mars dernier une brève présentation par le Directeur du service de Sécurité incendies de même que par la Directrice générale du service opérationnel qui pourrait leur être offert par la Municipalité de Napierville advenant une délégation du service de Sécurité incendies;

CONSIDÉRANT QUE cette présentation a eu lieu le 28 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'il a été stipulé par la Municipalité de Napierville qu'advenant la volonté d'obtenir une offre financière complète, une demande devra être présentée par voie de résolution au Conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette présentation, une assemblée de consultation publique a été tenue par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur présentant aux citoyens deux options possibles de délégation;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE lors de cette consultation publique, les participants ont souligné l'absence des données financières complètes dans l'option de délégation avec la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'une demande officielle a été transmise au Conseil municipal de Napierville suivant résolution #2022-07-232 afin de valider l'intérêt à transmettre une offre globale incluant une prévision budgétaire à la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur en vue d'une délégation du service de Sécurité incendie;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Napierville accepte de transmettre une offre globale incluant une prévision budgétaire à la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur en vue d'une délégation de leur service de Sécurité incendies.

Il est également résolu qu'une présentation de ces informations soit effectuée par le Directeur du service de Sécurité incendies de même que par la Directrice générale au Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur;

Il est également résolu que copie soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

2022-08-220 Demande d'autorisation de passage: Défi JE BOUGE

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Vanessa Morneau fait son rapport pour le mois d'août 2022.

Résolution #2022-08-220 : Demande d'autorisation de passage: Défi JE BOUGE

CONSIDÉRANT QUE la Fondation santé pour la vie organise son événement *Défi JE BOUGE* le 10 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation de passage a été transmise à la Municipalité de Napierville en date du 13 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE 50 cyclistes devraient être de passage au sein de la Municipalité de Napierville entre 8h45 et 10h le samedi 10 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour ces derniers une station d'eau et un accès aux toilettes est requis sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les obligations du code de la route seront respectées en tout temps;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le passage des 50 cyclistes ci-dessus mentionnées au sein de notre Municipalité, le tout, tel que décrit précédemment;

Il est également résolu que le centre communautaire, situé au 262 rue de l'Église, soit identifié comme lieu d'arrêt pour les cyclistes, leur permettant de se rafraîchir et d'avoir accès à des toilettes.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

2022-08-221 Inspection des conduites d'égout sanitaire – Diagnostic préliminaire avec caméra à téléobjectif

2022-08-222 Travaux publics : Achat arbres

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido fait son rapport pour le mois d'août 2022.

Résolution #2022-08-221 : Inspection des conduites d'égout sanitaire – Diagnostic préliminaire avec caméra à téléobjectif

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de maintenir les infrastructures en bonne condition;

CONSIDÉRANT QU'une inspection des conduites d'égout sanitaire doit être effectuée sur notre réseau, partant des 3 points de rejet de Saint-Cyprien-de-Napierville jusqu'au poste de pompage principal;

CONSIDÉRANT QUE cette inspection permettra de vérifier l'état des conduites et de cibler les interventions à effectuer dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE ces conduites font partie des ouvrages d'interception dont les frais d'entretien sont partageables avec la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville selon l'entente intermunicipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Aqua Data* a soumis une offre de service au coût de 7 660.80\$ plus les taxes applicables auquel pourrait s'ajouter des coûts pour l'utilisation d'un trépied lors de l'inspection des regards;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts ont préalablement été autorisés lors de l'adoption du budget 2022;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre d'*Aqua Data* au montant maximale de 12 140.80\$ plus les taxes applicables pour les services ci-dessus mentionnés;

Il est également résolu qu'une partie de ce montant soit payable par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville selon les conditions de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services de la part de la Municipalité de Napierville relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux et de traitement des eaux usées en vigueur;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2022-08-222 : Travaux publics : Achat arbres

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire reverdir son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal offre à tous les propriétaires de nouvelles constructions résidentielles un arbre qui pourra être planté sur leur terrain, et ce depuis 2007;

CONSIDÉRANT QUE trois essences d'arbres ont été retenues, à savoir le lilas japonais, le tilleul européen et le mûrier pleureur;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'une lettre a été transmise à tous les propriétaires de nouvelles constructions résidentielles qui désirent avant se prévaloir de cette offre suivant la liste émise à cet effet, en date du 3 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du jour de la terre, la Municipalité de Napierville a procédé à un tirage de vingt arbres auprès des citoyens qui désiraient s'inscrire.

CONSIDÉRANT QUE *Pépinière Rougemont* a transmis une soumission au coût de 6 594\$ plus les taxes applicables pour la fourniture de 34 arbres avec tuteurs et sellettes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de *Pépinière Rougemont* pour l'achat de 34 arbres au montant de 6 594\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2022-08-223
Mise à niveau de
l'usine
d'épuration :
Octroi de
contrat

Résolution #2022-08-223 : Mise à niveau de l'usine d'épuration : Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration a été publié en date du 2 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit:

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>	<u>REMARQUES</u>
Allen Entrepreneur général	2 455 866.00\$	Taxes incluses
Nordmec construction inc.	3 876 982.93\$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetrattech a procédé à l'analyse des soumissions reçues et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de *Allen Entrepreneur général* au montant de 2 455 866.00\$ taxes incluses suivant lettre en date du 10 août 2022.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de *Allen Entrepreneur général* au montant de 2 455 866.00 taxes incluses pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration.

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux soient pris à même le règlement d'emprunt #445.

Il est également résolu qu'une partie de ce montant soit payable par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville selon les conditions de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services de la part de la Municipalité de Napierville relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et de traitement des eaux usées en vigueur.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2022-08-224
Mise à niveau de
l'usine
d'épuration :
Offre de service
surveillance

Résolution #2022-08-224 : Mise à niveau de l'usine d'épuration : Offre de service surveillance

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la mise à niveau de l'usine d'épuration a été octroyé à la firme *Allen Entrepreneur général*, plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Tetrattech* a soumis une offre de service afin de procéder à la surveillance bureau, incluant la réunion de démarrage, des réunions de chantiers, la coordination des travaux avec l'entrepreneur et le surveillant de la municipalité, la révision des dessins d'ateliers, la préparation des avis de changement au besoin, la revue des décomptes de l'entrepreneur, la réception provisoire des travaux et les plans finaux, ainsi que la surveillance partielle sur le chantier au coût de 77 000\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville procédera à l'interne à la surveillance partielle des travaux sur le chantier;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Bouchard a les connaissances requises afin de procéder à cette surveillance et offre à la Municipalité de Napierville de procéder à cette surveillance au taux de 75\$/heure.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de firme *Tetrattech* pour la surveillance partielle sur le chantier de même que la surveillance bureau au coût de 77 000\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu de mandater Monsieur Serge Bouchard afin d'effectuer la surveillance chantier au taux horaire de 75\$/h.

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces services soient pris à même le règlement d'emprunt #445.

Il est également résolu qu'une partie de ce montant soit payable par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville selon les conditions de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services de la part de la Municipalité de Napierville relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et de traitement des eaux usées en vigueur.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2022-08-225
Programme
d'aide à la voirie
locale volet
soutien :
Demande d'aide
financière au
programme
PAVL Volet
Soutien pour les
rues Poupert
/Saint-Martin et
Saint-Henri

Résolution #2022-08-225 : Programme d'aide à la voirie locale volet soutien : Demande d'aide financière au programme PAVL Volet Soutien pour les rues Poupert/Saint-Martin et Saint-Henri

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Napierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Napierville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Napierville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : L'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Municipalité de Napierville, Monsieur Diego Pulido Directeur des travaux publics représente de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Napierville mandate aussi la firme Tetra Tech QI inc. pour l'assister dans la préparation de la demande d'aide financière et pour la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Napierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Madame Julie Archambault Directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

ADOPTÉE

2022-08-226
Assistance pour
demande d'aide
financière et
préparation des
plan et devis
pour la réfection
des rues
Poupart, Saint-
Martin et Saint-
Henri : Mandat
Tetrattech

Résolution #2022-08-226 : Assistance pour demande d'aide financière et
préparation des plan et devis pour la réfection des rues Poupart, Saint-Martin
et Saint-Henri : Mandat Tetrattech

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Napierville a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet soutien pour la réfection des rues Poupart, Saint-Martin et Saint-Henri;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Tetrattech* a soumis une offre de services pour l'assistance à la demande d'aide financière ainsi que la préparation de plans et devis au coût de 31 750\$ plus les taxes applicables suivant offre de service en date du 21 juillet 2022;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de *Tetrattech* pour l'assistance à la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet soutien, ainsi que la préparation de plans et devis au coût de 31 750\$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE

Comptes à payer
(Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2022-08-227
Comptes à payer
pour le mois
d'août 2022

Résolution #2022-08-227 : Comptes à payer pour le mois d'août 2022

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'août 2022 soit:

Municipalité au montant de 259 060.71\$
Bibliothèque au montant de 1 811.84\$
Loisirs au montant de 12 349.75\$
Incendie au montant de 12 558.32\$
Salaires pompiers juillet 2022 au montant de 43 764.38\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h16, car sa conjointe est une employée administrative.

2022-08-228
Comptes payés
durant le mois
de juillet 2022

Résolution #2022-08-228 : Comptes payés durant le mois de juillet 2022

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes payés durant le mois de juillet 2022 soit:

Municipalité au montant de 218 574.53\$
Bibliothèque au montant de 990.48\$
Loisirs au montant de 10 890.21\$
Incendie au montant de 4 099.79\$

ADOPTÉE

Comptes à payer
(Factures)

Comptes à payer (Factures)

2022-08-229
Comptes à payer
: Mise à niveau
de l'usine
d'épuration :
Règlement
d'emprunt #445

Résolution #2022-08-229 : Comptes à payer : Mise à niveau de l'usine d'épuration : Règlement d'emprunt #445

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer la facture numéro 2022-08-01 de *SEAO-Constructo* au montant de 191.99\$ pour la publication de l'appel d'offre dans le cadre de la mise à niveau de l'usine d'épuration.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt #445 le montant requis aux fins de ces services.

Il est également résolu qu'une partie de ce montant soit payable par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville selon les conditions de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services de la part de la Municipalité de Napierville relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux et de traitement des eaux usées en vigueur;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2022-08-230
Comptes à payer
: Excavation
R.Fortier & Fils
inc.

Résolution #2022-08-230 : Comptes à payer : Excavation R.Fortier & Fils inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'entériner la dépense et de payer la facture de *Excavation R. Fortier & Fils inc.* au montant de 9 334.39\$ représentant les travaux effectués au parc des Braves suivant la facture #10926.

ADOPTÉE

2022-08-231
Comptes à payer
: Les Jeux 1000
Pattes inc.

Résolution #2022-08-231 : Comptes à payer : Les Jeux 1000 Pattes inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la dépense et de payer la facture de *Les jeux 1000 Pattes inc.* au montant de 10 612.19\$ représentant l'achat de modules de jeux suivant la facture #F-461;

ADOPTÉE

2022-08-232
Comptes à payer
: Programme
TECO 2019-
2023: Règlement
d'emprunt #440

Résolution #2022-08-232 : Comptes à payer : Programme TECO 2019-2023: Règlement d'emprunt #440

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer la facture de *MSA Infrastructures inc.* relative au projet de réhabilitation du drainage des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre au montant total de 366 397.01\$ suivant la facture #200465.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt #440 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h18.

2022-08-233
Bacs de
récupération :
Remplacement
des couvercles

Résolution #2022-08-233 : Bacs de récupération : Remplacement des couvercles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a délégué sa compétence relativement à la gestion des matières résiduelles à la MRC des Jardins-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale entre la MRC des Jardins-de-Napierville et la MRC du Haut-Richelieu a été conclue ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'uniformiser et de maximiser les collectes, il est recommandé de procéder au remplacement des couvercles des bacs de recyclage possédant toujours un couvercle style papillon avec séparateur ;

CONSIDÉRANT QU'après évaluation, un nombre estimé de 600 couvercles est requis ;

CONSIDÉRANT QUE Compo Haut-Richelieu a soumis un prix budgétaire de 23.50\$ par couvercle de remplacement ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault à procéder à une dépense approximative de 14 100\$ plus les taxes applicables pour l'achat de 600 couvercles de remplacement pour les bacs de recyclage situé sur son territoire qui sont toujours munis de couvercles de style papillon avec séparateur.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de cet achat soit pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2022-08-234 Politique de reconnaissance des employés municipaux

Résolution #2022-08-234 : Politique de reconnaissance des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire encadrer les différents événements de reconnaissance des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour il n'existe aucun politique à cet effet ;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la Politique de reconnaissance des employés municipaux 2022.

ADOPTÉE

2022-08-235 Autorisation de destruction de documents

Résolution #2022-08-235 : Autorisation destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a embauché Madame Marjorie Charbonneau à titre d'archiviste;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marjorie Charbonneau a procédé à l'élaboration d'un calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier de conservation a été approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calendrier de conservation, certains documents doivent être détruits;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Napierville prend acte du rapport de documents à détruire dater du 31 août 2022 tel que préparé par notre archiviste Madame Marjorie Charbonneau et d'autoriser la firme *Shred-it* à procéder à la destruction des documents.

ADOPTÉE

2022-08-236 Fête des récoltes 2022 : Utilisation terrains municipaux

Résolution #2022-08-236 : Fête des récoltes 2022 : Utilisation terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE le CLD des Jardins-de-Napierville sollicite la collaboration de la Municipalité de Napierville dans l'organisation de la première édition de la fête des récoltes ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a pour objectif de mettre de l'avant les producteurs et les produits d'ici ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'utilisation de terrain, de biens appartenant à la municipalité de Napierville ainsi que l'autorisation pour vendre et service des boissons alcoolisées ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu samedi le 24 septembre et sera remis au 25 septembre en cas de pluie ;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal encourage la promotion des producteurs et des produits locaux ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE le Conseil municipal accueille favorablement la tenue d'un événement tel que la fête des récoltes sur son territoire ;

QUE le Conseil municipal autorise le CLD des Jardins-de-Napierville à utiliser les terrains du parc des loisirs tel que présenté dans la lettre d'intention datée du 11 août 2022 pour la tenue de la première édition de la fête des récoltes qui aura lieu le 24 septembre prochain, le tout dans le respect de la réglementation municipale.

Il est également résolu que la Municipalité de Napierville autorise la vente et le service de boissons alcoolisées durant l'événement sous réserve de l'obtention d'un permis délivré par la Régies des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉE

Varia

Public: Période de questions

Varia

Public: Période de questions

Intervention de : Mesdames Diane Coaches, Danielle Desjardins, Hélène Kirouack et Messieurs Bertrand Fredette et Sylvain Barker.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & greffière.-trés.

2022-08-237 Levée de l'assemblée

Résolution #2022-08-237 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 20h45.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE